



GOVERNEMENT

Liberté

Égalité

Fraternité

WÉBINAIRE ÉOLIEN

DGEC DREAL GRAND EST 02/06



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PPE3

***UN TRAVAIL DE TEMPS LONG ADAPTÉ À
LA SITUATION ÉNERGÉTIQUE RÉCENTE***



La PPE : un travail au long cours

Notre avenir
énergétique
se décide
maintenant

Consultation du public sur le projet de troisième édition de la
Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION PPE

50 000
participants

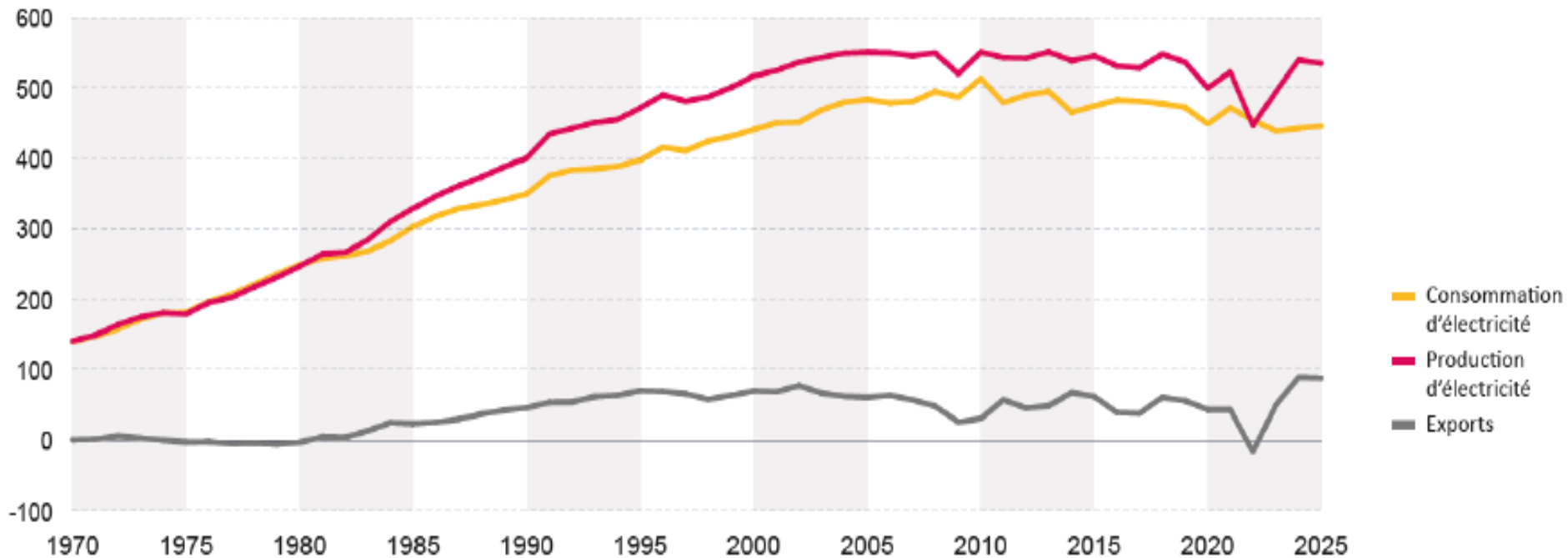
7 500
propositions

+ 1
million de votes



Constat : une production électrique en hausse

(TWh)





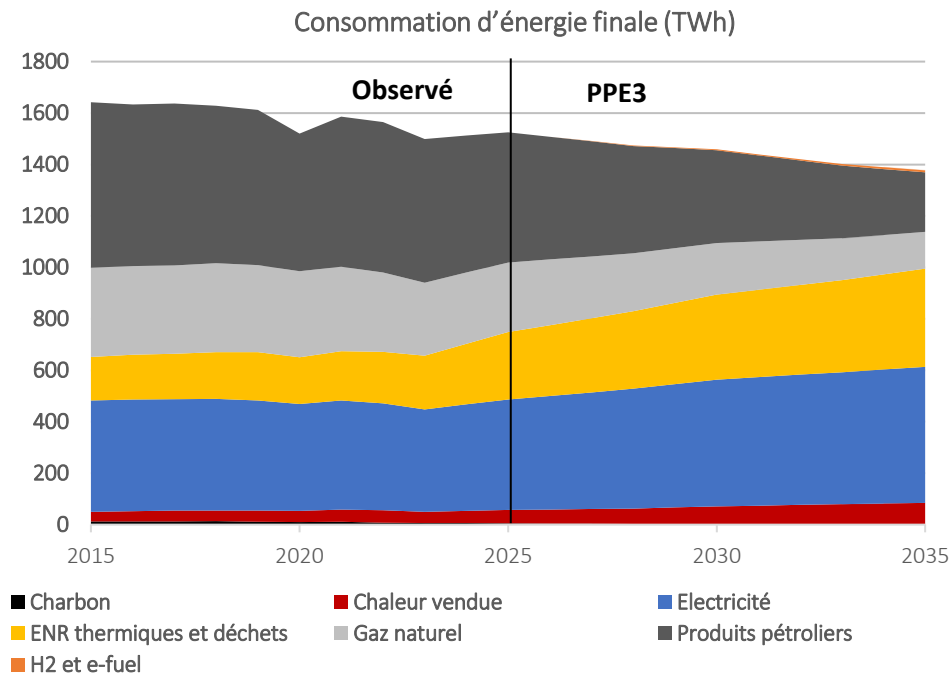
GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PPE 3

UN PROJET DE POLITIQUE INDUSTRIELLE & UNE POLITIQUE DE L'OFFRE EN ANTICIPATION DE LA DEMANDE

La PPE 3 décrit notre stratégie de souveraineté énergétique & de décarbonation de la chaleur



2025
60% fossiles - 40% décarboné



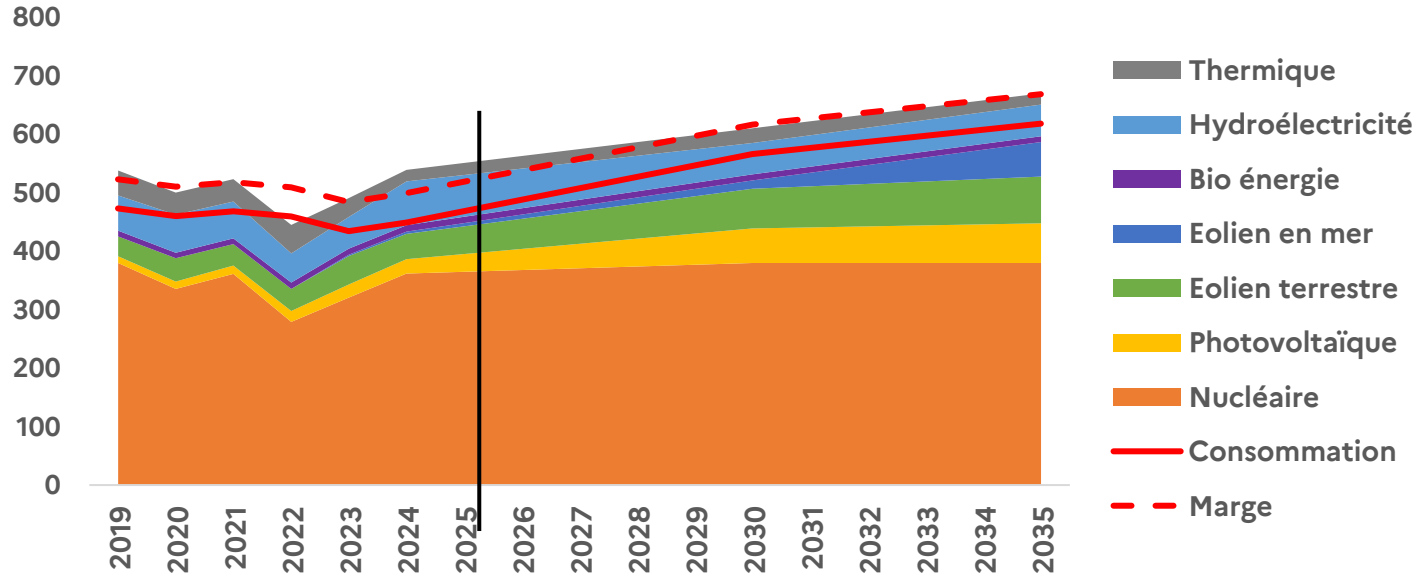
2030
40% fossiles - 60% décarboné



2035
30% fossiles - 70% décarboné

La croissance de la production électrique décarbonée pour accompagner l'électrification

Production annuelle des différentes filières électriques de la PPE en comparaison à la consommation projetée (TWh)

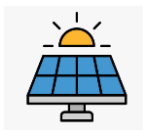


Une trajectoire d'électrification des usages au cœur de la PPE 3 et de notre stratégie de décarbonation

2024

~60% d'énergie
finale carbonée

27 % d'électricité



2030

40% d'énergie
finale carbonée

34 % d'électricité



2035

30% d'énergie
finale carbonée

38 % d'électricité





FILIÈRES ÉLECTRIQUES



NUCLÉAIRE

380 TWH/AN

Lancement d'un programme de construction de nouveaux réacteurs (EPR 2)* et redressement de la disponibilité du parc existant



ÉOLIEN EN MER

15 GW

Atteindre 15 GW de puissance mise en service en 2035



ÉOLIEN TERRESTRE*

+1,3 GW/AN

Maintien du rythme actuel de développement



PHOTOVOLTAÏQUE*

X3

Multiplier par 3 la puissance installée à l'horizon 2035
Jusqu'à 2028 : Maintien du rythme maximal de soutien public de la PPE2



HYDROÉLECTRICITÉ

+2,8 GW

Hausse de notre capacité en incluant notamment des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP)

TWh = Térawattheure. Un térawattheure correspond à un milliard de kilowattheures (kWh).

GW = Gigawatt. Un gigawatt correspond à 1 million de kilowatts kW

**Les rythmes de déploiement pourront être ajustés, à la baisse ou à la hausse en tenant compte notamment des prévisions d'évolution de la consommation d'électricité.*

FILIÈRES NON ÉLECTRIQUES



HYDROGÈNE

8 GW

Jusqu'à 8 GW de capacités d'électrolyseurs déployées en 2035



BIOMÉTHANE

X6

Multiplier par 6 la production d'ici 2035



BIOCARBURANTS

X2

Doubler le volume de biocarburant consommé entre 2023 et 2035



CHALEUR RENEUVELABLE

X2

ET DE RÉCUPÉRATION

Remplacer progressivement la chaleur consommée d'origine fossile par de la chaleur renouvelable et de récupération, en multipliant celle-ci par 2 entre 2022 et 2035



RÉSEAUX DE CHALEUR

X3

Multiplier par 2 à 3 l'énergie fournie par les réseaux de chaleur d'ici 2035 (avec une part d'énergies renouvelables et de récupération atteignant 80%)



La PPE 3 maintient l'ambition sur les EnR terrestres, tout en tempérant le rythme sur les premières années

2023	21,9 GW
2025 (T3)	23,8 GW
2030	31 GW
2035	35 - 40 GW

Éolien terrestre :

Le renouvellement des parcs existants sera privilégié

Jusqu'à 2028 : le rythme de soutien public ne pourra pas dépasser le rythme prévu par la PPE 2

Une clause de revoyure pourra être activée en 2027 pour adapter les objectifs au rythme de l'électrification des usages





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PPE 3

UNE STRATÉGIE QUI SE TERRITORIALISE



Un calendrier à articuler avec les enjeux locaux

A
l'échelle
nationale

Étapes nationales :

- Publication de la PPE 3
- Travail préparatoire de la régionalisation de la PPE 3

Regionali
sation de
la PPE

Puis lancement du processus de régionalisation:

- Courrier du ministre en charge de l'énergie pour solliciter les CRE sur leur proposition d'objectifs régionalisés
- Transmission sous 2 mois par les CRE des propositions d'objectifs EnR&R régionalisés PPE-3 à la suite du courrier de sollicitation du ministre
- Analyse des propositions et travaux de bouclage
- Concertation avec les conseils régionaux avant publication du décret
- Publication du décret définissant les objectifs régionalisés de la PPE 3
- Traduction des objectifs nationaux dans les documents de planification locaux
- Lancement de la nouvelle campagne de définition de zones d'accélération des EnR et finalisation de la méthode de conversion des ZAER en potentiel



Porter une attention particulière aux parcs bien acceptés localement

- Les objectifs de la PPE3 impliquent de maintenir le rythme actuel de 1,3GW/ an de capacités installées supplémentaires.
- L'augmentation de capacités permise par le renouvellement est estimée à environ 1,5 GW à l'horizon 2031. Le développement de nouveaux parcs éoliens terrestre reste donc indispensable pour atteindre les objectifs de développement de l'éolien terrestre à horizon 2030 et 2035.
- La circulaire du 1^{er} avril 2026 demande aux Préfets de porter une attention particulière aux parcs en renouvellement ou bien acceptés localement

I. Porter une attention particulière aux autorisations des projets éoliens bien acceptés localement

Afin d'assurer un déploiement cohérent et accéléré de l'éolien terrestre en privilégiant le renouvellement des parcs existants comme prévu dans la PPE3 et en conciliant performance énergétique, adhésion des territoires et simplification des processus, **nous vous demandons de porter une attention particulière aux porter-à-connaissance ou aux demandes d'autorisation environnementale des projets de renouvellement de parcs éoliens terrestres, ainsi qu'aux demandes concernant des projets éoliens terrestres situés dans une zone d'accélération des énergies renouvelables pour l'éolien terrestre prévue à l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.**



Lancement d'une démarche de planification spatiale du renouvellement des parcs éolien terrestre

- L'objectif est de définir des « **zones de renouvellement concerté** »
- Il s'agit de zones qui font actuellement l'objet d'une densité d'éoliennes terrestres importante,
- L'objectif est de mettre en place de bonnes pratiques pour un renouvellement des parcs optimisé, en termes d'insertion et d'acceptabilité locale, mais également sur le plan technique, économique et environnemental.
- La définition de ces zones s'appuiera sur l'âge des parcs déjà installés sur le territoire et sur les perspectives de renouvellement de ces parcs et permettra d'aboutir à un scénario de renouvellement pour la zone, avec un calendrier spécifique pour le renouvellement des parcs dans ces zones.
- **Un premier GT national** composé des administrations compétentes et de la filière se réunira **avant l'été** pour préciser les grands principes de cette planification, se mettre d'accord sur des zones prioritaires et parler de l'enjeu des radars de compensation.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Questions- Réponses

